Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260428-26_34-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
□ : **02.99.42.03.33**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

Vote
A l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 04/05/2026
Et
Publication ou notification du :
04/05/2026

L'an 2026, le 28 avril 2026 à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHENECHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra M. MOULARD Hugues, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. SOUTIF Olivier, Mme MABILLE Marie, M. LEDUC Valentin, Mme THIBAULT Caroline, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

Absents ayant donné procuration : Mme LEHOBEY Mélanie à Mme LEDUC Véronique, M. LE MERLUS François à M. LE CHENECHAL Didier, M. COUGOULAT Erwann à M. SOUTIF Olivier.

Absents excusés : Mme PINGIER Emmanuelle, M. NOËL Franck.

A été nommé secrétaire : M. LEDUC Valentin

26-34 – INTERCOMMUNALITÉ – CONVENTION ARGENT DE POCHE

Le dispositif « argent de poche » permet à de jeunes mineurs de 16 et 17 ans d'acquérir une première expérience professionnelle. En échange de travaux collectifs dans la Commune, ils sont rémunérés sur la base du SMIC horaire pour effectuer un chantier correspondant à 3 missions de 4 heures ;
Vallons de Haute Bretagne Communauté coordonne et de financer ce dispositif dans la limite d'un nombre de chantiers par commune. Il est ainsi attribué à la Commune de Lassy 4 chantiers dont les frais feront l'objet d'un remboursement intégral par la Communauté de Communes ;
Il est précisé que si les communes souhaitaient organiser un nombre supérieur de chantiers, elles prendraient à leur charge les coûts afférents des chantiers supplémentaires ;
Une convention de mise en place du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2026 a été soumise à la Commune par l'EPCI. ;
Celle-ci précise que la Communauté de Communes remboursera la commune de Lassy, dans la limite de 4 chantiers de 12 heures, sur présentation d'un bilan, sur la base d'une rémunération des jeunes équivalente à un SMIC horaire, toutes charges comprises ;
Elle précise également que l'encadrement des missions et des jeunes bénéficiaires sera réalisé par les agents communaux. Les services de la Commune assurent la gestion administrative des contrats et de la paie des jeunes recrutés pour ce dispositif ;
Considérant que la convention faisant l'objet de cette délibération n'autorise que le recrutement de 4 jeunes pour la réalisation de 4 chantiers de 12 heures ;
Vu l'accroissement d'activités dans les services municipaux pendant la période estivale (grand ménage, services techniques, services administratifs) ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260428-26_34-DE

Il est proposé d'étoffer le dispositif sur la Commune au-delà des 4 chantiers précités ;
Les services municipaux ont des besoins spécifiques et temporaires pendant la saison estivale (grand ménage, entretien espaces verts etc.). Ainsi, en complément ; d'autres jeunes de 16 à 17 ans pourraient être recrutés pour remplir ces missions ponctuelles et ainsi connaître une première expérience professionnelle ;
Ainsi, le dispositif argent de poche pourrait accueillir durant l'été 2026 :
4 jeunes de 16-17 ans dans le cadre de la convention avec la Communauté de Communes, pris en charge financièrement par l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le déploiement du dispositif « Argent de poche » sur la Commune de Lassy sur la base de la convention « mise en place du dispositif argent de poche » pour l'année 2026,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec Vallons de Haute Bretagne Communauté,
- DE RECRUTER 4 jeunes de 16-17 ans dans le cadre de contrats de vacataires et sur des missions de 12 heures sur la période estivale.
- DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2026.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/05/2026
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL

